Nations Unies A/HRC/50/NGO/21

Assemblée générale

Distr. générale
26 mai 2022

Français seulement

Conseil des droits de l'homme
Cinquantième session
13 juin–8 juillet 2022
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Exposé écrit* présenté par Agence pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[19 mai 2022]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement. Les vues qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de ses représentants.

Merci de recycler

Les situations des droits de l'homme en Érythrée

L'Agence pour les Droits de l'Homme (ADH) est profondément préoccupée par la situation des droits de l'homme en Érythrée.

Nous nous inquiétons de la faiblesse de l'état de droit et de l'indépendance de la justice, ainsi que de l'absence d'organisation de la société civile indépendante en Erythrée.

Il semble que les conditions de centaines de victimes de la détention arbitraire ou de disparitions forcées sont toujours incertaines. En outre, les conditions inhumaines dans les prisons érythréennes, exacerbées par les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19, ont été dénoncées par les défenseurs des droits de l'Homme.

Nous pensons qu'en Érythrée des mesures adéquates n'ont pas été prises face à la pandémie de COVID-19 et l'absence d'un programme de vaccination. La lutte contre cette maladie est notre préoccupation majeure.

Malheureusement des journalistes, d'anciens responsables politiques et des pratiquantes de religions non autorisées restaient détenus sans inculpation et sans pouvoir entrer en contact avec un avocat ou leur famille. Les lycéennes et lycéens sont toujours enrôlés dans le programme de service national obligatoire.

L'ADH exhorte le Gouvernement érythréen à s'acquitter de ses obligations internationales et de veiller au respect de tous les droits de l'homme. Nous pensons que l'adoption et la mise en œuvre d'une constitution permettant de disposer d'une base juridique solide pour garantir les droits civils et politiques du peuple érythréen est essentiel.